

**GEMEINDERAT  
der Stadt Nidau**

Stadtkanzlei  
Schulgasse 2  
2560 Nidau

t: 032 332 94 21  
f: 032 332 94 69  
info@nidau.ch  
www.nidau.ch

**CONSEIL MUNICIPAL  
de la Ville de Bienne**

Chancellerie municipale  
Pont-du-Moulin 5  
2502 Bienne

tél.: 032 326 11 21  
fax: 032 326 11 91  
chancellerie@biel-bienne.ch  
www.biel-bienne.ch

**Communiqué de presse du 5 juin 2013 – Embargo 12h30**

**AGGLOlac: coup d'envoi de la phase «Planification»**

---

**La prochaine étape en vue de la création d'un quartier urbain dans la baie de Bienne va bientôt démarrer. Au cours de la phase «Planification», la Vision AGGLOlac doit être concrétisée en un concept urbanistique.**

Les résultats des clarifications supplémentaires demandées à ce sujet par les conseils de ville de Nidau et de Bienne à l'automne 2010 sont maintenant disponibles. Elles confirment que la construction d'un nouveau quartier urbain sur l'aire d'Expo.Parc est réalisable, tant du point de vue technique qu'économique. Dans leur rapport à l'attention des conseils de ville de Nidau et de Bienne, les conseils municipaux des deux villes font un point complet de la situation et proposent de lancer la phase «Planification». Le rapport expose le développement de la Vision AGGLOlac en un concept urbanistique au travers d'un processus d'assurance-qualité à plusieurs degrés. Ce concept servira à son tour de support à la promulgation des nouvelles bases légales en matière de droit de la construction dans la zone lacustre de Nidau. Le corps électoral de Nidau devra se prononcer sur cette nouvelle législation vraisemblablement en 2015 ou 2016. Parallèlement, des votations populaires auront lieu à Nidau et à Bienne à propos des ventes de terrains, de la compensation des valeurs et des risques ainsi que du contrat relatif aux infrastructures.

### **Concours d'idées et planification test**

La condition préalable au lancement de la phase «Planification» est l'approbation par les parlements de Nidau (20 juin 2013) et de Bienne (27 juin 2013) de la Convention de planification conclue entre les deux villes et le développeur de projet MOBIMO S.A. Les trois partenaires fonderont ensuite la société de projet AGGLOlac. Celle-ci aura pour mandat de mener à bien les autres étapes du projet. Dès que les conseils de ville auront rendu leurs décisions, le concours d'idées débutera avec 20 à 25 équipes déjà préqualifiées. Il s'agit de recueillir un échantillonnage aussi large que possible de concepts urbanistiques. Il est prévu de discuter ensuite de ces propositions dans le cadre de «journées d'échanges» avec la population. Le jury sélectionnera enfin trois à huit équipes et approfondira les projets avec elles dans le cadre de la planification test.

Le processus d'assurance-qualité est chargé de définir les principes relatifs à l'aménagement et à l'affectation d'AGGLOlac. Le concept urbanistique visé doit cependant aussi garantir la rentabilité du projet pour les parties prenantes, à savoir Nidau, Bienne et Mobimo S.A. Il convient de prendre en compte des contraintes complexes (archéologie, protection du patrimoine, nature du sol) et de satisfaire aux exigences élevées en matière de durabilité écologique, économique et sociale.

### **Publilac - initiative contestée**

D'ici à la décision des deux conseils de ville, il s'agira de clarifier la suite à donner à la double initiative Publilac déposée à l'automne 2012 à Nidau et à Bienne. L'initiative propose d'exclure certaines parties du périmètre AGGLOlac et de ne rien y construire. Une expertise commandée par les villes de Nidau et de Bienne parvient à la conclusion que l'initiative ne remplit pas les conditions juridiques requises. Ce point de vue est contesté par une contre-expertise du Comité d'initiative.

### **Importance d'AGGLOlac**

L'importance d'AGGLOlac va bien au-delà des revenus financiers escomptés pour les deux communes (produits de la vente de terrains, rentrées fiscales supplémentaires). Ce nouveau quartier permettra un accès direct au lac pour Nidau et Bienne. Il n'est qu'à regarder les exemples de Neuchâtel, Lucerne, Lugano ou Genève pour en mesurer l'attrait pour une ville. AGGLOlac et ses quartiers proches du lac doivent non seulement créer une zone résidentielle attrayante, mais aussi permettre à l'ensemble de la population de profiter toute l'année d'une zone urbaine vivante au bord de l'eau, dans le respect des prescriptions de l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger (ISOS). À cet égard, il convient également de souligner l'importance d'AGGLOlac pour les espaces

verts et de détente entre la Thielle et le canal de Büren, en particulier sur les rives du lac. Ceux-ci pourront en effet être agrandis et mis en valeur grâce aux revenus tirés des ventes foncières. Vu l'étendue du périmètre, il aurait été impensable de concevoir et de financer la même chose avec les fonds propres des communes.

AGGLOlac offre en outre l'opportunité unique de renforcer l'économie et la démographie de la région. Le projet permet une croissance qualitative dans l'espace le plus agréable et le mieux desservi, au centre de l'agglomération. AGGLOlac agira contre le mitage du paysage et les besoins en mobilité sans cesse grandissants de la population qui en découlent. Le projet satisfait donc parfaitement aux critères d'une urbanisation régionale orientée vers les objectifs de durabilité et de plus value à long terme.

**Pour tout renseignement complémentaire:**

Adrian Kneubühler, maire de Nidau, tél. 079 779 34 90

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 032 326 11 01 (de 14h30 à 16h30)

**De plus amples informations sont disponibles sous:**

[www.agglolac.ch](http://www.agglolac.ch) / [www.nidau.ch](http://www.nidau.ch) / [www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch)

(téléchargement dès 12h30 du rapport aux conseils de ville)